



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECHERCHE

ACTION

FORMATION

COMMENT DÉVELOPPER L'ÉDUCATION AU NUMÉRIQUE À LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ?

MARSEILLE



SEPTEMBRE
2023
-
DÉCEMBRE
2024

*Proposée par le pôle territorial de formation Sud-Est
et le service de la recherche et de la documentation
de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse*

*Renseignements et inscriptions :
www.enpjj.justice.fr/educnumptfse*



COMMENT DÉVELOPPER L'ÉDUCATION AU NUMÉRIQUE À LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ?

RECHERCHE - ACTION - FORMATION



APPEL À PARTICIPATION

À partir de septembre 2023, le pôle territorial de formation Sud-Est (Marseille - Bouches-du-Rhône) de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) accueillera le projet « EDUCnum », une recherche-action-formation menée en collaboration avec le service de la recherche et de la documentation (SRD) de l'ENPJJ.

À travers un format expérimental, EDUCnum cherchera à répondre à la question suivante :
Comment développer l'éducation au numérique à la PJJ ?

Pour mener à bien ce projet, nous recherchons les professionnels (éducateurs, éducatrices, psychologues, responsables d'unité éducative, directeurs, directrices, etc.) désireux d'y prendre part.

Pendant un an, il s'agira pour les participants, accompagnés d'Amandine Kervella, chercheuse en sciences de l'information et de la communication au SRD :

- ➔ d'identifier collectivement les problématiques de terrain auxquelles les professionnels de la PJJ sont effectivement confrontés à propos du numérique, pour ce qui concerne la prise en charge des jeunes suivis par la PJJ ;
- ➔ de se former sur la thématique du numérique ;
- ➔ d'expérimenter : des actions, des manières de faire, des partenariats, etc. ;
- ➔ d'évaluer les modalités de formation proposées et les expérimentations menées (démarche évaluative co-construite par les acteurs impliqués dans le projet.

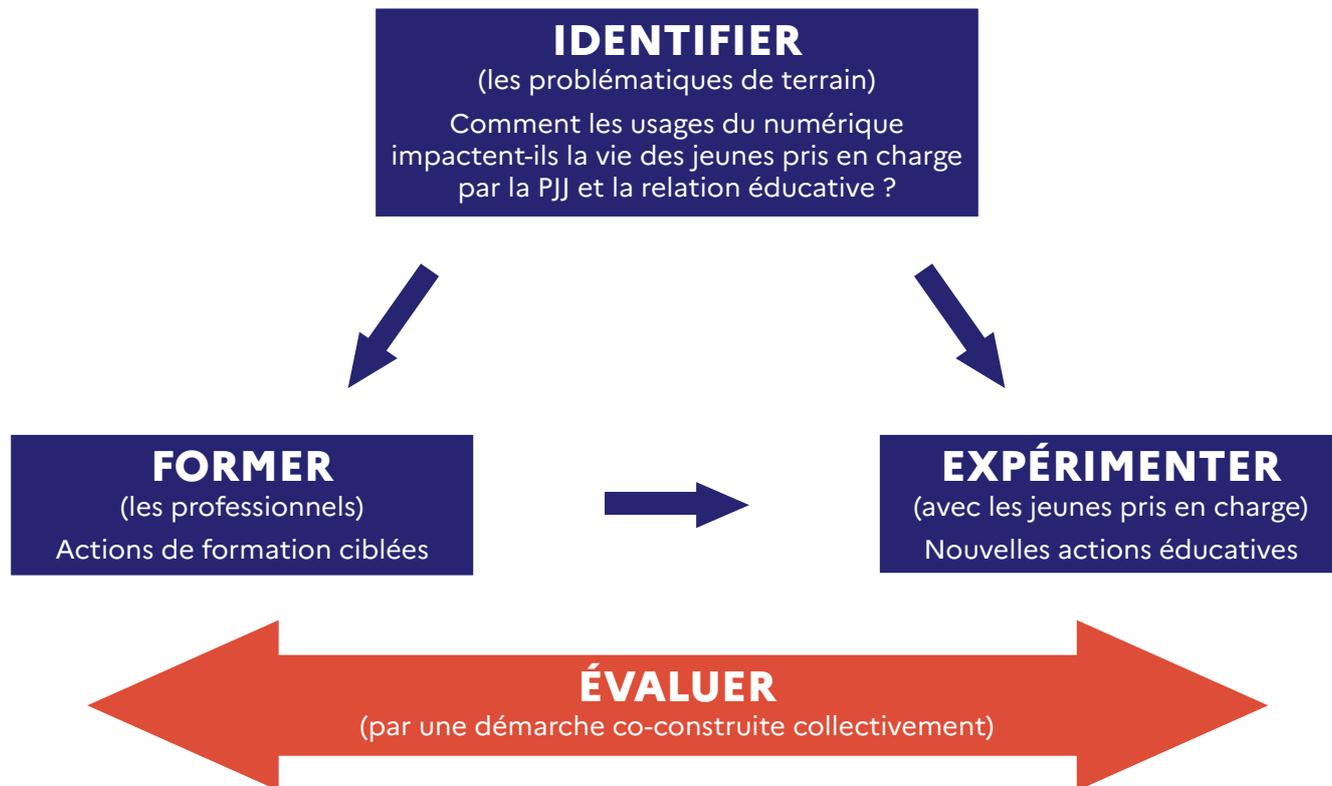


Pourquoi ce projet ?

Les professionnels de la PJJ observent chaque jour les évolutions contemporaines des pratiques médiatiques des jeunes avec lesquels ils travaillent : omniprésence du téléphone portable, forte présence sur les réseaux socio-numériques mais aussi difficultés pour certains à utiliser le numérique lorsqu'il s'agit de bureautique, de démarches administratives, d'école à distance, d'orientation scolaire ou d'insertion professionnelle. Ces observations interrogent (Comment ces évolutions impactent-elles la vie des jeunes pris en charge ? Comment jouent-elles sur la relation éducative ?) et se déclinent en préoccupations très concrètes dans les structures de la PJJ :

- ➔ Faut-il réguler les usages du téléphone portable lors de la prise en charge, jusqu'à parfois aller jusqu'à leur interdiction ? Comment et pourquoi le faire ?
- ➔ Est-ce le rôle des éducateurs et éducatrices d'accompagner les usages numériques des jeunes ? Si oui, comment développer une « éducation au numérique » qui soit adaptée aux différents cadres de prise en charge de la PJJ ? Pour quels objectifs ? Quel serait le périmètre d'une éducation au numérique à la PJJ, du développement de l'esprit critique face aux « théories du complot » et discours de propagande, jusqu'à l'acquisition des bases de la bureautique ?
- ➔ Quelles ressources, quels partenaires, quels dispositifs mobiliser ?
- ➔ Les éducateurs et éducatrices doivent-ils utiliser les réseaux sociaux ? Si oui, lesquels, comment et pour quoi faire ? Dans quel cadre juridique et normatif ?
- ➔ Comment prendre en charge les jeunes condamnés pour des infractions « numériques » (cyber-violences, etc.) ?
- ➔ Etc.

Ces interrogations auxquelles sont confrontées quotidiennement les équipes renvoient à des enjeux de formation professionnelle : de quelles compétences et de quels savoirs les professionnels disposent-ils pour mettre en œuvre cette éducation au numérique ? Quelles compétences et quels savoirs seraient nécessaires dans cette perspective ? Quelles modalités de formation pourraient permettre de les acquérir et de les développer ?



Organisation pratique

Période de déroulement du projet : Septembre 2023 – décembre 2024

Modalité de travail : alternance de temps de regroupement formatifs et d'expérimentations dans les services. Le contenu des regroupements formatifs sera défini par le groupe-projet. Il articulera temps d'échanges de pratiques, de savoirs et expérimentations. Il mobilisera également des intervenant(e)s extérieur(e)s. Un temps final (novembre-décembre) sera dédié à la réalisation d'un bilan du projet.

6 jours de regroupements formatifs en présentiel au PTF Sud-Est :

- ➡ 28 et 29 septembre 2023
- ➡ 14 décembre 2023
- ➡ 15 février 2024
- ➡ 19 avril 2024
- ➡ 28 juin 2024

Horaires : 9 heures 30 - 12 heures 30 / 13 heures 30 - 16 heures 30

1 jour évènement de restitution bilan en novembre - décembre 2024 (date et lieu à confirmer)

Nombre de places : 15

Modalité de participation :

Vivier priorisé par les directions territoriales. Candidatures à adresser au pôle territorial de formation Sud-Est (ptf-marseille@justice.fr) et à la direction territoriale d'appartenance (adresse de la boîte structurelle)



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*